

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention constitutive du GIP des Hauts de Garonne - Avenant n°2 - Décision
- Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé, par délibération n° 2001/100 du 19 janvier 2001, la convention du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne et la création du GIP/DSU pour une durée de six ans comme structure du projet global concernant le territoire des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

Les changements législatifs et réglementaires, intervenus à la suite de la Loi Borloo du 1^{er} août 2003 ont amené la Communauté Urbaine de Bordeaux à approuver, par délibération n° 2005/0965 du 16 décembre 2005, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP qui, compte tenu du transfert de la responsabilité du financement et du suivi au niveau national des opérations de renouvellement urbain entrant dans le cadre de la politique de la ville de l'Etat vers l'ANRU, prévoyait de nouvelles modalités de financement du GIP par les partenaires locaux.

I – DEUXIEME PROLONGATION DU GIP

Le GIP, constitué entre les quatre communes, la CUB et l'Etat, a voté en Conseil d'Administration du 07 juillet 2006 la prolongation de la durée du GIP/GPV de quatre ans, soit jusqu' au 31 août 2011.

En effet, la durée des missions du GIP dépasse largement sa durée légale actuelle, puisque, dans le cadre des conventionnements des communes avec l'ANRU, des prestations du GIP sont précisées et financées jusqu'à la fin 2008.

De plus, des opérations faisant l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU, et dont le GIP a pour mission d'assurer le suivi et la cohérence, sont programmées jusqu'en 2011.

Par ailleurs, le GIP a entamé, à la demande des quatre Maires des communes concernées, une mission de prospective, dans un contexte de mise en cohérence et d'évolution du territoire dans la poursuite des projets en cours, qui nécessite une animation sur plusieurs années pour une bonne coordination des actions menées.

II - FINANCEMENT PREVISIONNEL 2007/2011

Un plan de financement du GIP jusqu'en 2009 a été joint à la délibération du 16/12/2005. Le plan de financement prévisionnel de la présente délibération fait apparaître des besoins financiers complémentaires du GIP sur 5 ans, de 2007 à 2011, en raison du prolongement de la mission du GIP sur la période 2009-2011.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent le suivi des projets ANRU et politique de la ville, ainsi que l'animation et la coordination de l'appel à projet FEDER sur le territoire du GIP.

Les dépenses de fonctionnement sont celles prévues pour 2007 auxquelles est appliquée une actualisation annuelle de 2 %. Le montant du financement de la CUB et des communes se calcule une fois déduites les participations du Conseil Général de la Gironde, de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une fois ces participations déduites, les dispositions statutaires s'appliquent, l'Etat participant au fonctionnement du GIP pour 1 %, les communes pour 51 % et la CUB pour 48 %.

Etudes :

Les études envisagées comprennent la reconduction annuelle des missions réalisées par l'a-urba qui comprennent des travaux cartographiques, le suivi de la Charte Qualité ainsi que l'observatoire de l'Habitat, avec dégressivité appliquée jusqu'en 2011. Au-delà des études prévues pour 2007, qui ont d'ores et déjà été identifiées dans le cadre de la démarche prospective actuellement menée (étude économique, études Parc des Coteaux, études sociologiques), il est prévu de mener des études et missions de suivi du projet urbain 2007-2011. A partir de 2011, les besoins d'études éventuels seront replacés dans le droit commun de la CUB. Ces études seront examinées au cas par cas dans le cadre du programme partenarial annuel de l'a-urba que la CUB contribue à financer.

Mission OPC urbain :

Le nouvel échancier des dépenses concernant la mission OPC confiée à Algoé a été validé par délibération du Conseil d'Administration du GIP le 5 octobre dernier. Il n'apporte pas de modification globale du montant de la participation de la CUB, mais cette participation est différemment échelonnée :

- 45.000 euros en 2007 au lieu des 15.000 euros prévus initialement ;
- 45.000 euros en 2008, tel que prévu ;
- 15.000 euros en 2009 au lieu de 45.000 euros prévus initialement.

Mission OPC urbain nouvelle prestation :

La mission OPC ne couvrant pas la durée réelle des conventions avec l'ANRU, il est pris l'hypothèse d'une seconde mission OPC, qui ferait l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Le montant a été estimé sur la base du coût des missions actuelles. Au regard de la fin des différentes conventions avec l'ANRU, la mission complémentaire s'échelonne ainsi :

- 2009 : de mai à décembre pour les 5 projets (Le Bousquet, Carriet, Génicat, 08 mai 45 et libération). Les mois de janvier à avril étant compris dans la mission actuelle ;
- 2010 : de janvier à avril pour Carriet et 08 mai 45, toute l'année pour Libération et Génicat ;
- 2011 : de janvier à avril pour libération et toute l'année pour Génicat.

Financement global :

Au total, la demande de financement complémentaire faite à la CUB pour les missions du GIP est de 639.699 euros, correspondant principalement à l'allongement de la mission du GIP sur la période 2009-2011. En conclusion, le financement communautaire global 2007-2011 s'élève à 1.042.727 euros, réparti comme suit :

- Fonctionnement du GIP pour un montant de 794.809 euros ;
- Missions OPC pour un montant de 199.670 euros ;
- Etudes pour un montant de 48.248 euros.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- d'approuver le prolongement de la durée du GIP de quatre ans, de 2008 à 2011, par l'avenant N°2 de la convention constitutive du GIP
- d'approuver la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement du GIP pour la période 2007/2011 d'un montant global de 1.042.727 euros

AUTORISER

Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du GIP ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 15 JUIN 2007

M. JEAN TOUZEAU

